



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 23 avril 2024 par le Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de l'Action sociale et de la Santé, sur un projet d'arrêté 2024/239 du Collège de la Commission communautaire française 'modifiant l'arrêté 2011/183 du Collège de la Commission communautaire française du 22 septembre 2011 portant sur la programmation des services ambulatoires « action sociale et famille » et « santé » du Collège de la Commission communautaire française', portant le numéro 76.228/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 24 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.